

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 27 FEVRIER 2020**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice 29  
- présents 19  
- votants par procuration 8  
- absents 2  
- total des votants 27

xxx

Compte rendu de la séance affiché le 2 mars 2020.

xxx

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-sept février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le dix-huit février, s'est assemblé en session ordinaire dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Philippe LEROUX, Maire.

Étaient présents :

M. Philippe LEROUX, Maire,

M. Patrick CIBOIS, Mme Paola MIZAC, Mme Brigitte LEROUX, M. Patrick WALCZAK, Mme Claudine COUTURE, M. Jean-Yves GOGNET, Adjoints,

Mme Martine HERBERT, M. Jean-Marie MOREL, Mme Carole BIGUEUR, M. Damien SIMON, Mme Anne NOËL, M. Yoann LAVERNHE, M. Clément FOUTEL, Mme Christine DECHAMPS, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Mourad BETTAHAR, Mme Sylvie LEGENTIL, M. Kamel BELGHACHEM, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. Xavier PICAUVET	qui donne pouvoir à	M. Patrick WALCZAK
M. Jean-Paul MANGIN	qui donne pouvoir à	Mme Sylvie LEGENTIL
M. Romuald HAUCHECORNE	qui donne pouvoir à	Mme Carole BIGUEUR
M. Frédéric LE PAGE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
Mme Fabiola ANQUETIL	qui donne pouvoir à	Mme Claudine COUTURE
Mme Bérengère CASTANET (née CADINOT)	qui donne pouvoir à	Mme Brigitte LEROUX
M. Paul DHAILLE	qui donne pouvoir à	Mme Christine DECHAMPS
M. Teddy LECLERC	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET

Absents :

Mme Lesline BOIXEL, M. Yann BEUX, Conseillers Municipaux.

formant la majorité des membres en exercice.

M. Kamel BELGHACHEM est nommé, unanimement, secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: D.10/02.20**

**Objet : Acquisition par la Ville de Lillebonne d'une partie de l'Impasse Henri Messenger  
Cadastrée AK N°211**

**Délibération n°: D.10/02.20**

**Objet :** Acquisition par la Ville de Lillebonne d'une partie de l'Impasse Henri Messenger  
Cadastrée AK N°211

Monsieur WALCZAK rappelle que dans le cadre du projet de requalification du centre-ville phase 2 et plus précisément afin de permettre de poursuivre l'aménagement de la liaison douce vers le cœur de ville, il apparaît nécessaire que la Commune se porte acquéreur de la partie privée de l'impasse « Henri Messenger », cadastrée AK n° 211 et d'une emprise totale de 337 m<sup>2</sup>.

Son propriétaire a manifesté le souhait de vendre, à la Ville de Lillebonne, la partie de cette impasse piétonne, qui se situe entre les propriétés précédemment acquises par la Ville auprès de Monsieur BOUISSONNIE et les Consorts BANCEL (garages). Le souhait de la Commune est d'intégrer cette partie d'impasse au domaine public communal afin de préserver, notamment, la desserte des habitations riveraines.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant l'accord de Monsieur et Madame Serge LECLERC visant à céder à la Ville de Lillebonne la partie privée de l'impasse piétonne « Henri Messenger », cadastrée AK n°211, d'une surface de 337 m<sup>2</sup>,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser l'acquisition, par la Ville de Lillebonne, auprès de Monsieur et Madame Serge LECLERC, de la partie privée de l'impasse Henri Messenger, cadastrée AK n°211, d'une surface totale de 337 m<sup>2</sup>, au prix de 3 000 € ; les frais de bornage et d'acquisition étant pris en charge par la Ville,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette acquisition.

*Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Ville*

### DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Et ont les membres présents signé au registre après lecture.

Pour extrait certifié conforme,  
le Maire de Lillebonne,

